

Concours d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Mercredi 14 mars 2012

Epreuve de TABLEAU NUMERIQUE

Durée : 1 heure

Coefficient 3

Ce dossier comprend 2 pages, y compris celle-ci.

- ⇒ Seuls matériels autorisés : matériel d'écriture et calculatrice
- ⇒ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur la copie :
- . pas de signature ou paraphe, ni votre nom ou de nom fictif,
 - . aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou le dossier,
 - . usage d'un stylo (bille, plume ou feutre) noir ou bleu ordinaire uniquement autorisé,
 - . pas d'utilisation d'encre d'autre couleur ou de surligneur, pour écrire, souligner ou surligner.

IMPORTANT :

Pour cette épreuve, il convient d'utiliser la feuille de papier quadrillé.
Le tableau sera agrafé à votre feuille de copie par les surveillants à la fin de l'épreuve lors de la remise de la copie à la table d'émargement.

Quatre communes A, B, C, D se sont regroupées en syndicat Intercommunal pour organiser un festival annuel de musiques folkloriques.
La population respective de ces quatre communes A, B, C, D est de 2 320, 1 260, 1 980, 3 240 habitants.

Année 2010

La répartition des dépenses, d'un montant global de 211 200 euros, s'est effectuée de manière proportionnelle au nombre d'habitants.

Les recettes, subventions comprises, ont été de 198 000 euros. En ce qui concerne la commune D, elles ont été le double de celles de B, soit 108 000 euros pour les deux communes réunies.

Année 2011

Les recettes se sont élevées à 63 840 euros pour la commune A, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport aux recettes 2010 de cette même commune.

La répartition des recettes, en ce qui concerne les 3 autres communes, a été telle que pour B elles représentent 15 % du total de 2011, 22 % pour C et 39 % pour D.

Les dépenses 2011 se sont quant à elles réparties entre les communes A, B, et D de telle manière qu'elles ont représenté respectivement 1/4, 1/6 et 2/5 du total. Les dépenses de la commune C se sont élevées à 49 720 euros.

Année 2012

Les prévisions 2012 tablent sur un budget à l'équilibre : recettes et dépenses égales à 280 000 euros.

Répartition des dépenses en 2012 : 25 % du total pour A, 17 % pour B, la part de C est les 3/5 de celle de D.

Répartition des recettes en 2012 : 72 000 euros pour A, quant à C sa part est inférieure de 57 600 euros à celle de D et supérieure de 10 400 euros à celle de B.

Etablir un tableau numérique dans lequel vous ferez apparaître, pour chacune des 4 communes et pour l'ensemble :

- Les dépenses et les recettes pour 2010, 2011, ainsi que, de manière prévisionnelle, pour 2012.
- La variation en % des recettes prévisionnelles de 2012 par rapport aux dépenses prévisionnelles de cette même année.

Les pourcentages seront arrondis au dixième le plus proche.

Barème : 15 points pour les calculs et 5 points pour la présentation.